

# PAYER EUROPÉEN

LES BANQUES ONT-ELLES PERDU LE DÉFI DE LA  
SOUVERAINETÉ ?

ANNE FILY - MAI 2026





La présente analyse vient compléter deux autres analyses qu'il peut être utile de lire en priorité si l'on n'est pas familier avec les enjeux de l'euro numérique et la question de la souveraineté de nos moyens de paiement :

[« Un euro numérique : quel intérêt pour les particuliers ? », Anne Fily, septembre 2023](#)

[« Qui veut la peau de l'euro numérique ? », Anne Fily, mai 2026](#)

## Introduction

Pour avoir osé émettre un mandat d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et son ministre de la défense, plusieurs juges et procureurs de la Cour pénale internationale (CPI) ont subi les foudres du gouvernement américain. En application d'un décret présidentiel (Executive Order) de 2025 signé par le Président Trump qui impose des sanctions à l'encontre de la CPI, les magistrats visés sont non seulement interdits de territoire américain, mais aussi d'accès à toute une série de services fournis par des entreprises américaines et leurs filiales partout dans le monde. Du jour au lendemain, ces magistrats ont, entre autres mesures radicales, été privés de leurs moyens de paiement (Visa, Mastercard, American Express, Paypal...)¹.

La prise de conscience de notre dépendance aux moyens de paiement internationaux n'est pas vraiment nouvelle, mais elle avait été sans doute sous-estimée jusqu'à présent. On se souvient peut-être que le Président Obama avait en 2014 signé un décret présidentiel à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie qui a notamment conduit Visa et Mastercard à cesser toutes leurs activités en Crimée, mesure qui a ensuite été étendue à toute la Russie en 2022 à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

Un pays qui ne dispose pas de ses propres moyens de paiement court le risque de voir son commerce national fortement affecté, ses distributeurs de billets, ses terminaux de paiement et ses paiements mobiles devenir totalement inopérants en raison d'un oukase décidé ailleurs dans le monde.

En Europe, nous avons jusqu'à présent considéré que nous n'avions aucune raison de nous méfier des États-Unis. La menace de sanctions à l'encontre de citoyen ne s européen ne s, voire d'un pays de l'UE, n'avait pas jamais été sérieusement envisagée. Et pourtant les mécanismes juridiques, institutionnels et politiques permettant d'utiliser les outils financiers et technologiques comme instruments de politique étrangère existent bel et bien aux États-Unis². Le réveil fut donc brutal.

## 1 Etat de notre dépendance aux moyens de paiement internationaux

Au sein de la zone euro, treize pays dépendent entièrement des réseaux de cartes internationaux pour

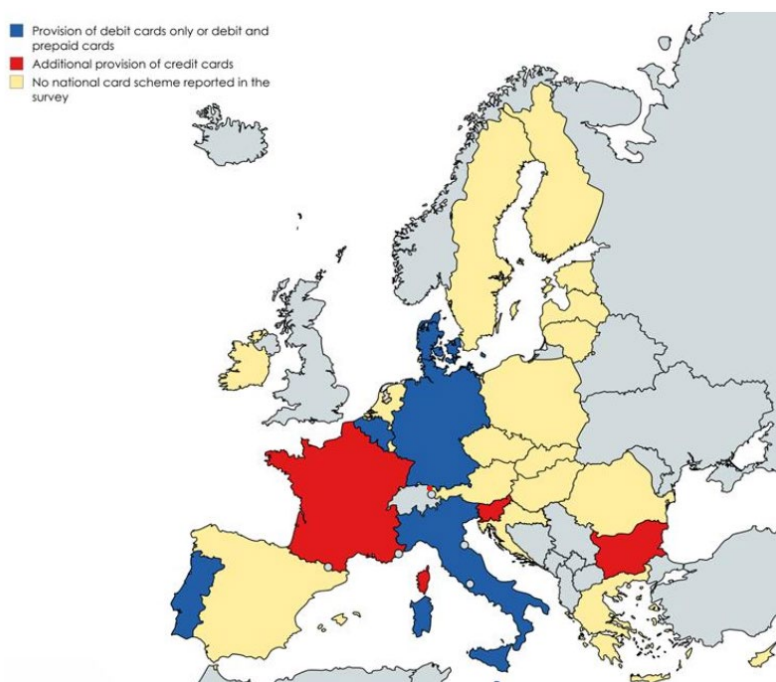
¹ *La nouvelle vie compliquée de Nicolas Guillou, le juge français effacé du monde numérique par Washington*, 11/03/2026, RTS, <https://www.rts.ch/info/monde/2026/article/un-juge-francais-exclu-du-numerique-par-les-sanctions-americaines-29179069.html>

De Meyer K., « J'ai un peu l'impression de vivre dans les années 1990 : l'alarme de ce juge de la Cour pénale internationale qui ne peut plus utiliser Visa ou Mastercard », Les Echos, 18/02/2026, <https://www.lesechos.fr/monde/europe/jai-un-peu-limpression-de-vivre-dans-les-annees-90-lalarme-de-ce-juge-de-la-cour-penale-internationale-qui-ne-peut-plus-utiliser-visa-ou-mastercard-2216520>

² Brescia Morra C., Felicetti R., European Strategic Autonomy and the Cross-Border Payments Market in the Era of Deglobalization, Rapport commandité par la Commission économique du Parlement européen, 11/2025, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2025/779852/ECTI\\_IDA%282025%29779852\\_EN.pdf?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2025/779852/ECTI_IDA%282025%29779852_EN.pdf?utm_source=chatgpt.com)

toutes leurs transactions. En 2022, ces réseaux représentaient environ 61 % des paiements par carte dans la zone euro contre 39% pour les réseaux nationaux<sup>3</sup>.

Il n'y a plus que neuf pays dans l'Union européenne qui disposent encore d'un système de carte nationale, dont la Belgique avec Bancontact<sup>4</sup>, ce dont s'enorgueillit sa CEO : « *la force de notre modèle ne réside pas dans ses parts de marché, mais dans son indépendance. Avoir un schéma domestique de paiement, c'est posséder une « assurance-vie » pour l'économie belge. C'est la garantie que, quelles que soient les secousses géopolitiques à Washington ou ailleurs, le boulanger de Namur, le supermarché de Gand et la PME de Bruxelles pourront continuer à fonctionner. C'est l'assurance que les données de paiement de nos concitoyens ne deviennent pas des actifs exploitables par des puissances étrangères, mais des informations protégées par notre propre cadre juridique* »<sup>5</sup>.



Source : BCE

Néanmoins, le principal problème des systèmes de carte nationale réside dans leur absence de dimension transfrontalière. Les possibilités de payer avec notre carte Bancontact en dehors de la Belgique sont très limitées<sup>6</sup>. Dès que l'on franchit une frontière ou que l'on effectue un achat sur un site

<sup>3</sup> ECB, *Report on card schemes and processors*, 2025,

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ecb.reportcardschemes202502~1614226b0a.en.pdf>

<sup>4</sup> Pays disposant de cartes nationales : cartes de débit (Allemagne, Belgique, Danemark, Malte), cartes de débit et cartes prépayées (Italie et Portugal), carte de crédit (Slovénie), tous types de carte (Bulgarie et France)

<sup>5</sup> Vandepuete N. CEO de Bancontact Payconiq Company, « *Face au chantage financier, la souveraineté de nos paiements n'est plus une option, mais une urgence nationale* », Carte blanche dans le Vif du 31/01/2026, <https://www.levif.be/opinions/cartes-blanches/face-au-chantage-financier-la-souverainete-de-nos-paiements-nest-plus-une-option-mais-une-urgence-nationale/> D

<sup>6</sup> Bancontact Company fait état de 300 000 terminaux de paiement à l'étranger qui acceptent la carte Bancontact, essentiellement des magasins à la frontière belge, mais aussi en Grèce

étranger, ce sont Visa ou Mastercard qui sont proposés pour les paiements par carte.

En ce qui concerne le traitement des paiements par carte, les processeurs opérant dans un seul État membre sont majoritairement détenus par des capitaux européens, ceux opérant dans plusieurs États membres sont généralement détenus par des investisseurs non européens. L'Allemagne et la Suède comptent le plus grand nombre de processeurs détenus par des investisseurs américains. Le processeur de paiement joue un rôle-clé car il assure un lien sécurisé entre la carte du/de la client e, le terminal de paiement ou le site de commerce en ligne et les banques. Cet acteur est donc essentiel pour gérer et faciliter les transferts de fonds entre acheteurs et vendeurs. En Belgique, c'est Worldline (entreprise française) qui domine ce marché.

Au-delà des cartes, la dépendance européenne s'étend aux portefeuilles mobiles (wallets) développés par de nouveaux acteurs sur le marché des paiements. Ces portefeuilles offrent non seulement des moyens de paiement qui peuvent être utilisés dans tous les contextes de la vie quotidienne, mais aussi toute une série de services : on peut y stocker des titres de transport, des cartes de fidélité, des billets de spectacle, etc.<sup>7</sup>. Les géants du numérique sont très actifs sur ce marché : Apple Pay et Google Pay se sont imposés tout comme PayPal qui reste très présent dans l'e-commerce, sans oublier Samsung Pay ou Alipay.

Confier nos paiements à des entreprises étrangères soulève aussi la question du lieu de stockage et de la confidentialité de nos données de paiement<sup>8</sup> : les données relatives aux transactions de paiement transitant par les fournisseurs américains sont acheminées vers les États-Unis. Mastercard a annoncé investir dans des centres de données en France afin de « *devenir un partenaire de la souveraineté numérique de l'Europe* »<sup>9</sup>. Cela est sans doute vrai pour ce qui est de réduire la vulnérabilité de son infrastructure face aux événements géopolitiques ou naturels. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la protection de nos données de transaction. Dans sa déclaration de confidentialité mondiale, il est clairement indiqué que nos données à caractère personnel peuvent être partagées avec le siège social de Mastercard aux États-Unis, toutes ses filiales et différents partenaires, y compris dans des pays qui peuvent ne pas avoir les mêmes lois que les nôtres en matière de protection des données<sup>10</sup>.

Si une telle dépendance existe aujourd'hui, c'est parce que les banques européennes ont choisi la facilité pendant des années : Visa et Mastercard sont acceptés à peu près partout dans le monde, leurs réseaux sont fiables et la majeure partie des commissions d'interchange payées par les commerçants à chaque transaction va dans la poche des banques qui émettent les cartes<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> Capobianco A. *La concurrence dans les services de paiement mobile*, OCDE, juin 2025, [https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2025/05/competition-in-mobile-payment-services\\_026eec4d/563440a6-fr.pdf](https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2025/05/competition-in-mobile-payment-services_026eec4d/563440a6-fr.pdf)

<sup>8</sup> Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), *Quand la confiance paie : les moyens de paiement d'aujourd'hui et de demain au défi de la protection des données*, Collection Livre Blanc de la CNIL, 2022, [https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/cnil\\_livre\\_blanc\\_2-paiement.pdf](https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/cnil_livre_blanc_2-paiement.pdf)

<sup>9</sup> Mastercard, Communiqué de presse, *Mastercard va étendre sa présence en France avec trois nouveaux centres de données : un investissement de près de 250 millions d'euros pour localiser les infrastructures de paiement au service de ses partenaires et clients en France et en Europe*, 16/10/2025, <https://www.mastercard.com/news/europe/fr-fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/fr-fr/2025/mastercard-va-etendre-sa-presence-en-france-avec-trois-nouveaux-centres-de-donnees/>

<sup>10</sup> Mastercard, *Déclaration de confidentialité mondiale*, 19/01/2026, <https://www.mastercard.com/be/fr/privacy.html>

<sup>11</sup> La commission d'interchange est une commission interbancaire payée par la banque du commerçant à la banque du client lors de chaque paiement par carte. Une enquête réalisée pour la Commission européenne estime à 0,44 % du chiffre d'affaires les frais facturés aux commerçants sur les paiements par carte de débit en 2022 (contre 0,27 % en 2018), les frais étant plus élevés pour les cartes de crédit. Il faut y ajouter les frais d'acquisition des cartes ainsi que les frais supportés par les banques.

## 2 L'échec d'une carte de paiement paneuropéenne

En 2010, un consortium de vingt-quatre banques avait commencé à plancher sur un projet de système de carte 100% européen. Baptisée « Projet Monnet », cette initiative soutenue par la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) visait à compléter la gamme des paiements en euros après l'adoption des virements et domiciliations SEPA (Espace unique de paiements en euros), mais aussi à constituer une alternative aux systèmes de paiement américains. Deux ans plus tard, le projet fut abandonné en raison, selon ses initiateurs, de la lourdeur des investissements à effectuer et de l'absence d'accord avec la Commission européenne sur le niveau des commissions d'interchange qu'ils jugeaient indispensable pour la viabilité économique du projet<sup>12</sup>.

En 2020, un nouveau projet a été lancé par seize banques présentes dans cinq pays dont la Belgique avec au départ les banques Belfius et KBC. En 2021, 31 banques composaient le consortium. Baptisé the European Payment Initiative (EPI), le projet visait à créer une solution de paiement paneuropéenne composée d'une carte bancaire, d'un portefeuille numérique et de solutions de paiement entre particuliers. En 2022, il a fallu une nouvelle fois acter l'échec du projet d'une carte bancaire européenne, de nombreuses banques, notamment espagnoles et allemandes, avaient quitté le navire, ce qui mettait le projet en péril. Il a été considéré que ce projet arrivait vingt ans trop tard et ne pouvait plus rivaliser efficacement avec les géants américains solidement établis. Trop lourd techniquement (nouveaux terminaux chez les commerçants, distributeurs de billets à mettre à jour et changement de toutes les cartes) et financièrement à mener (budget estimé à plus d'un milliard d'euros), il aurait nécessité au moins cinq ans de développement. La dirigeante d'EPI avait alors déclaré « *on a perdu le volet souveraineté* »<sup>13</sup>.

## 3 Une solution européenne limitée au paiement mobile

L'EPI s'est alors transformée pour proposer une solution de paiement numérique s'appuyant sur les infrastructures de virement instantané existantes. De leur côté, les banques d'Europe du Sud qui avaient quitté l'EPI ont lancé the European Payments Alliance (EuroPa) afin de proposer des paiements instantanés transfrontaliers en interopérant leurs systèmes nationaux.

Depuis 2017, la zone euro dispose d'une infrastructure de paiements instantanés permettant de réaliser un virement bancaire en quelques secondes. Depuis janvier 2025, les banques doivent obligatoirement proposer ce service à leurs clients au même tarif que les virements classiques, et ce dans toute la zone euro.

L'EPI a développé Wero (We Euro). Lancée en juillet 2024, cette solution de paiement fonctionne en Belgique à partir des applications mobiles de Belfius, ING, CBC et KBC, BNP Paribas Fortis, Fintro et Hello Bank ainsi que de Revolut.

Une fois le service Wero activé sur son application bancaire, le particulier choisit le compte bancaire à

<sup>12</sup> Thépot M. *Système de paiement : il n'y aura pas de Visa européen*, La Tribune, 23/04/2012, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/20120423trib000695019/systemes-de-paiement-il-n-y-aura-pas-de-visa-europeen.html>

<sup>13</sup> Nédélec G., *Paiement : les Européens renoncent à s'attaquer au duopole de Visa et MasterCard*, Les Echos, 22/03/2022, <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/paiement-les-europeens-renoncent-a-sattaquer-au-duopole-de-visa-et-mastercard-1395455#:~:text=Le%20projet%20European%20Payments%20Initiative%20devrait%20se,donc%20pas%20de%20carte%20aux%20couleurs%20d'EPI.>

Cousin C., *EPI renonce à son projet de système européen de paiement par carte*, Agefi, 18/03/2022, <https://www.agefi.fr/news/banque-assurance/epi-renonce-a-son-projet-de-systeme-europeen-de-paiement-par-carte>

partir duquel il souhaite payer. Pour effectuer un paiement de personne à personne, il saisit le numéro de téléphone de son contact, ou le sélectionne dans son répertoire, puis saisit le montant à payer, éventuellement accompagné d'un message personnalisé. Il n'est donc pas nécessaire de connaître le numéro de compte de la personne bénéficiaire du virement, seulement son numéro de téléphone mobile. L'opération n'est possible que si la personne bénéficiaire du paiement a aussi activé le service Wero sur sa propre application bancaire. En face à face, l'opération de paiement peut se faire en générant un QR code. Le montant versé est immédiatement crédité sur le compte de la bénéficiaire. Il est possible d'effectuer des paiements vers d'autres particuliers en France et en Allemagne pour l'instant, bientôt aussi vers les Pays-Bas et le Luxembourg.

Les développements permettant d'utiliser Wero pour des paiements récurrents, des abonnements, des paiements en ligne, des paiements à la livraison sont en cours. EPI prévoit aussi de développer tout un écosystème autour de Wero qui comprendrait notamment une carte d'identité intégrée, un système de garantie de paiement pour les commerçants d'un côté et un système de garantie pour les consommateurs (par ex. en cas de livraison défectueuse) comme ce qu'offrent les cartes internationales aujourd'hui. La possibilité de retirer du cash avec Wero n'est en revanche pas au programme.

L'alliance EuroPA a développé pour sa part une solution de paiement en rendant interopérables les systèmes de paiements mobiles existants en Europe du Sud avec Bancomat (Italie), Bizum (Espagne), SIBS MB Way (Portugal), puis en Europe du Nord avec Vipps MobilePay (Danemark, Norvège, Finlande, Suède), mais aussi plus récemment avec Blik (Pologne) et Dias (Grèce). Comme pour Wero, les particuliers effectuent des paiements instantanés de personne à personne à l'aide de leur smartphone, en identifiant la personne destinataire grâce à des informations facilement accessibles, comme le numéro de téléphone enregistré dans leur répertoire. Des travaux sont en cours pour étendre cette interopérabilité à d'autres usages, comme le commerce électronique.

En février 2026, l'EPI et l'alliance EuroPa ont signé un protocole d'accord<sup>14</sup>. Le projet repose sur la création d'une plateforme d'interopérabilité. Contrairement aux tentatives précédentes de fusion, cette stratégie s'appuie sur les dispositifs nationaux, les clients conserveront leurs applications et marques habituelles. Selon ses promoteurs, l'initiative couvrira treize pays européens, soit 72 % de la population totale de l'Union européenne et de la Norvège. La coalition est ouverte à tous les pays européens, y compris la Suisse et les pays situés hors de la zone euro. Les pays disposant déjà d'une solution domestique peuvent s'interconnecter directement à la plateforme, tandis que les pays sans infrastructure propre peuvent adopter l'une des solutions logicielles déjà disponibles au sein de l'alliance. Selon ses promoteurs, cette approche permet d'accélérer le déploiement sans imposer une solution technique unique rigide. Pour faciliter l'adoption de cette solution de paiement par les particuliers et les commerçants, il est prévu de développer un nouveau badge visuel commun qui sera apposé en complément des marques actuelles (comme Wero, Bizum ou MB Way) pour permettre aux particuliers d'identifier immédiatement là où ils peuvent effectuer des paiements au-delà de leurs frontières nationales.

Qui dit paiement mobile dit aussi dépendance aux systèmes d'exploitation conçus pour faire fonctionner nos smartphones, essentiellement Android (Google) et iOS (Apple). Il existe des initiatives européennes, mais elles restent marginales. Selon un expert en politique numérique, « *la manière dont cette dépendance s'est construite n'a pas été imposée à l'Europe de l'extérieur. Elle résulte d'une accumulation de décisions rationnelles prises par les administrations, les régulateurs, les banques et les grands acteurs économiques européens eux-mêmes. En cherchant à sécuriser les usages numériques, à lutter contre la fraude et à garantir la protection des données, les institutions ont adopté les standards*

<sup>14</sup> Paiements : l'Europe s'unit pour briser l'hégémonie de Visa et Mastercard, La Tribune, 02/02/2026, <https://www.latribune.fr/article/banques-finance/assurance/10160592286583/paiements-l-europe-s-unit-pour-briser-l-hegemonie-de-visa-et-mastercard>

existants, sans toujours mesurer les effets systémiques de ces choix. Progressivement, l'accès aux services publics numériques, aux applications bancaires, aux assurances, aux dispositifs de santé ou aux outils professionnels s'est aligné sur les exigences techniques du duopole mobile. Le choix du citoyen est resté théoriquement libre, mais dans la pratique, s'en écarter signifie accepter des limitations, des incompatibilités ou des refus d'accès »<sup>15</sup>.

## Conclusion

La réponse des banques à la question de la souveraineté de nos moyens de paiement ne se limiterait-elle pas finalement à nous proposer à terme un Payconiq européen<sup>16</sup> ? Si certains paiements peuvent déjà se faire de particulier à particulier entre certains pays, il reste encore beaucoup de chemin à faire avant de rendre tous les réseaux existants interopérables et utilisables aussi bien dans les points de vente physiques qu'en ligne.

En Europe, les paiements mobiles progressent, mais restent relativement faibles. Selon la dernière étude de la BCE sur les comportements des Européen-ne-s en matière de paiements (2024), si les virements représentent 31% des transactions en Belgique en 2024 et 29% dans la zone euro, les paiements instantanés ne comptent que pour 3% des transactions de paiement en Belgique contre 5% dans la zone euro<sup>17</sup>.

Les paiements mobiles sont certainement appelés à davantage se populariser. Pour autant, cette solution ne répondra jamais aux besoins de l'ensemble de la population, notamment celle concernée par la fracture numérique.

Au lieu d'attaquer l'euro numérique de toutes parts<sup>18</sup>, alors qu'elles ont échoué par deux fois à émettre une carte de paiement qui aurait pu concurrencer le duopole Visa-Mastercard et être acceptée partout, y compris en dehors de la zone euro, les banques devraient construire leur projet de paiement mobile avant tout comme une solution complémentaire à l'euro numérique. On peut d'ailleurs se demander si, sans la pression du développement de l'euro numérique, elles auraient mis autant d'ardeur à développer leur solution de paiement mobile.

Si l'Europe veut devenir plus résiliente et indépendante, elle doit traiter le domaine des paiements comme une infrastructure essentielle, au même titre que l'énergie, les télécommunications, la santé, ou l'accès à l'eau. Cela passe en priorité par l'adoption de l'euro numérique. Pour autant que celui-ci soit « bien » construit, c'est-à-dire centré sur l'intérêt général, qu'il présente les mêmes caractéristiques que les pièces et les billets en euros (c'est-à-dire garanti par la BCE, gratuit, accessible à tous et toutes, accepté partout et protégeant la confidentialité des paiements jusqu'à un certain montant), avec même quelques fonctionnalités supplémentaires comme la possibilité de payer à distance.

Anne Fily  
Mai 2026

<sup>15</sup> Willot F. *Le smartphone souverain existe-t-il ?* Kessel, 10/02/2026, [https://fabricewillot.kessel.media/posts/pst\\_2f0a6f9993c94f92a68d9cc1d0b6c087/le-smartphone-souverain-existe-t-il](https://fabricewillot.kessel.media/posts/pst_2f0a6f9993c94f92a68d9cc1d0b6c087/le-smartphone-souverain-existe-t-il)

<sup>16</sup> Devenu Bancontact Pay depuis mars 2026

<sup>17</sup> ECB, *Study on the payment attitudes of consumers in the euro area 2024*, [https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb\\_surveys/space/html/ecb.space2024~19d46f0f17.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/space/html/ecb.space2024~19d46f0f17.en.html)

<sup>18</sup> Fily A. *Euro numérique : pourquoi tant d'hostilité face à ce projet ?*

## Nos recommandations

En lien avec cette analyse, le mémorandum Financité « 52 propositions pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen-ne-s » <sup>19</sup> plaide pour.

### Préserver le droit des consommateur-riche-s et des citoyen-ne-s à payer en espèces

Dans le cadre de la négociation du projet de Règlement, réaffirmer le principe du droit pour tout-te-s usager-ère-s de services privés ou publics à payer en espèces et définir les éventuelles exceptions à ce principe sur la base des critères définis par la Cour de justice.

Prévoir des sanctions pour les commerçant-e-s et autres prestataires qui refusent les paiements en espèces effectués par les consommateur-riche-s au même niveau que le défaut de mode de paiement électronique. Par exemple au Danemark, les commerces physiques sont obligés d'accepter les paiements en espèces s'ils acceptent aussi les paiements électroniques.

## Nos actions

Pour aller plus loin, nous vous recommandons l'activité : « Vers la mort du cash ? »

Les distributeurs de billets sont en voie de disparition. Quelles sont les arguments et les motivation des banques ? Quels sont les besoins des gens ? Atelier - 2h00

[Organiser une animation](#) / [Consulter nos animations](#)

<sup>19</sup> Mémorandum Financité 2024 / <https://www.financite.be/fr/news/decouvrez-notre-memorandum-en-vue-des-elections-2024>



## A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses. Cette analyse s'intègre dans une des 5 thématiques traitées par Financité, à savoir :

**Environnement :** Nous pensons que la finance doit urgemment accompagner la transition écologique. La charge des investissements supplémentaires nécessaires ne pas porter atteinte à la satisfaction des besoins essentiels de la population et, en particulier, des classes populaires. Depuis 2005, nous analysons la qualité des produits d'investissement socialement responsable au travers de listes noires d'investissement et plaidons pour la mise en place d'une norme légale minimale stricte pour qualifier un fonds d'investissement de durable.

**Inclusion :** L'inclusion financière fait référence à un processus par lequel une personne peut accéder à et/ou utiliser des services et produits financiers proposés par des prestataires classiques, adaptés à ses besoins et lui permettant de mener une vie sociale normale. Financité a développé une activité importante en matière d'inclusion financière depuis le début des années 2000 : études sur l'élaboration d'un service bancaire universel, études sur l'inclusion financière, analyses, animations, plaidoyer... Elle a créé et participé au European Financial Inclusion Network (EFIN) et à divers programmes de microépargne et de prévention du surendettement.

**Responsabilité :** La finance peut être qualifiée de responsable si elle porte la même attention aux conséquences sociales, environnementales et économiques de son activité ou, pour le dire autrement, si elle ne porte pas atteinte à l'intérêt général. Pour s'assurer que la finance serve l'intérêt général, Financité s'intéresse notamment à la stabilité du secteur et aux deux grands facteurs de production, le capital et le travail. Nous y consacrons des analyses, animations, plaidoyer... mais nous approchons aussi cette dimension au travers de partenariats comme la Coalition Corona ou le Réseau pour la Justice fiscale.

**Solidarité :** La finance solidaire est une finance responsable plus engagée puisqu'elle consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique. Pour promouvoir cette finance solidaire, Financité est notamment à l'origine du label Finance solidaire et de la coopérative de financement de l'économie sociale F'in Common.

**Proximité :** Une finance de proximité favorise la création de réseaux d'échanges locaux, resserre les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et soutient financièrement les initiatives au niveau local. Notre objectif est de favoriser les filières de circuit courts et d'économie circulaire ainsi qu'une consommation responsable, notamment à travers la mise en place de systèmes d'échanges comme les monnaies locales et citoyennes.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. L'ASBL Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.